

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE DES MONÉGASQUES

2024

Mai 2025

Sommaire

Introduction – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données.....	3
Chiffres clés 2024.....	4
1. Évolution et structure de la population	5
1.1. Évolution de la population de 1951 à 2024.....	5
1.1.1. Près de 9 900 Monégasques au 31 décembre 2024	5
1.1.2. Une croissance liée aux changements de législation	6
1.2. Structure de la population monégasque en 2024	7
1.2.1. Un Monégasque sur deux a plus de 47 ans.....	7
1.2.2. Près de 94 % des Monégasques résident en Principauté.....	8
1.2.3. Neuf Monégasques sur dix sont nés à Monaco ou en France	9
1.2.4. Un Monégasque majeur sur deux est marié	9
2. Natalité et fécondité	11
2.1. Une natalité 2024 basse	11
2.2. Âge moyen des parents à la naissance.....	12
2.2.1. Les âges moyens des mères au 1 ^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950	12
2.2.2. Les âges moyens des pères au 1 ^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970	13
2.3. Fécondité	14
2.3.1. Une fécondité en recul : 2,1 enfants par femme en 2022-24	14
2.3.2. Une fécondité de plus en plus tardive.....	15
3. Décès et espérance de vie.....	16
3.1. Une mortalité 2024 proche de sa moyenne décennale	16
3.2. Espérance de vie et âge moyen au décès	17
3.2.1. L'espérance de vie à la naissance atteint 87,0 ans.....	17
3.2.2. L'âge moyen au décès est au plus haut.....	19
4. Mariages et divorces.....	20
4.1. Mariages	20
4.1.1. Le taux de nuptialité le plus bas jamais observé	20
4.1.2. Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e).....	21
4.1.3. Plus de 9 mariages sur 10 célébrés à Monaco en 2020-24.....	21
4.1.4. L'âge moyen des célibataires au mariage est en légère baisse depuis cinq ans	22
4.2. Divorces	23
4.2.1. Le taux brut de divorce une nouvelle fois très bas	23
4.2.2. Près de la moitié des unions rompues pour la génération de mariage 1990-99	24
5. Population et mode d'obtention de la nationalité.....	25
5.1. Plus des deux tiers des Monégasques le sont par filiation.....	25
5.2. 11 obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2024	26
5.3. Plus des deux tiers des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage	27
5.4. Depuis 2012, deux tiers des hommes et huit femmes sur dix ont acquis la nationalité par mariage	28
Annexe : Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques	29
Définitions.....	30

Introduction – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données

L'Observatoire de la Démographie est issu de la collaboration, mise en place en 2012, entre l'IMSEE, le Service de l'État Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie de Monaco.

Cette étude vise à dresser un bilan démographique de la population monégasque à partir de différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine. Elle porte exclusivement sur les personnes de nationalité monégasque, qu'elles résident à Monaco ou à l'étranger, excluant ainsi les résidents de nationalité étrangère. Toutes les données sont arrêtées au 31 décembre 2024. Sauf indication contraire, l'historique exploité remonte à 1950.

Les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution. Il est à noter que la dernière loi apportant une modification concernant l'acquisition de la nationalité par mariage¹ est entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022 et que ses effets seront visibles à partir de 2032.

La petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série sur plusieurs années est donc recommandée.

Des différences minimales peuvent apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles peuvent provenir d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription² à l'État Civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont les plus à jour au moment de sa rédaction et se substituent à celles de l'année précédente.

¹ La Loi n°1.512 du 3 décembre 2021 relative à l'acquisition de la nationalité par mariage change le délai d'acquisition de la nationalité par mariage qui est porté à vingt ans au lieu de dix ans.

² Voir Définitions p.30 : transcription

Chiffres clés 2024

La Principauté compte 9 883 Monégasques



9 883 personnes de nationalité monégasque



+0,9 % soit **93** Monégasques supplémentaires

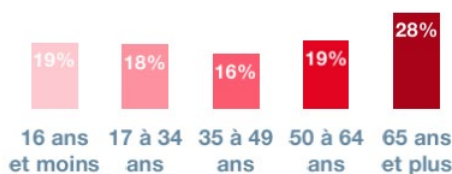
4 523 hommes
soit **45,8 %**



5 360 femmes
soit **54,2 %**



45,1 ans d'âge moyen
(42,1 ans pour les hommes et 47,7 ans pour les femmes)



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

98 naissances de Monégasques pour 81 décès



98 naissances d'enfants de nationalité monégasque



46 garçons



52 filles



Les mères sont âgées de **31,5 ans**
en moyenne à la naissance de leur premier enfant monégasque



81 Monégasques sont décédés

30 hommes

51 femmes



87,0 ans d'espérance de vie à la naissance
pour les personnes de nationalité monégasque



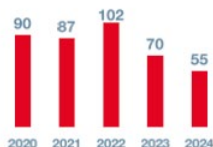
84,0 ans
pour les hommes



90,2 ans
pour les femmes

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Le nombre de mariages le plus bas depuis 1983



55 mariages célébrés entre époux dont
l'un des deux au moins est Monégasque



5,6 ‰ taux de nuptialité



32,1 ans d'âge moyen pour les hommes au 1^{er} mariage
30,3 ans d'âge moyen pour les femmes au 1^{er} mariage



26 divorces en 2023



2,7 ‰ taux brut de divorce en 2023

Note : Compte tenu des délais inhérents aux procédures légales, le nombre de divorces en 2024 n'est pas définitivement connu.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

IMSEE
Monaco Statistics

Institut Monégasque de la Statistique
et des Études Économiques
9 rue du Gabian - 98000 MONACO
imsee.mc



1. Évolution et structure de la population

1.1. Évolution de la population de 1951 à 2024

1.1.1. Près de 9 900 Monégasques au 31 décembre 2024

Tableau 1. Évolution du nombre de Monégasques selon le sexe et sex-ratio³

Évolution							
	Ensemble	annuelle	Hommes	Poids	Femmes	Poids	Sex-ratio
1951	3 004	n.d.	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	0,6%	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1,8%	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	0,9%	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	0,9%	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
2000	7 175	2,7%	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	2,2%	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	1,2%	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	1,2%	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	2,7%	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	1,6%	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	1,9%	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	1,4%	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	1,3%	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	0,8%	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	0,8%	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	0,5%	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3,4%	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8
2013	8 837	1,9%	3 908	44,2%	4 929	55,8%	79,3
2014	8 951	1,3%	3 969	44,3%	4 982	55,7%	79,7
2015	9 050	1,1%	4 005	44,3%	5 045	55,7%	79,4
2016	9 160	1,2%	4 065	44,4%	5 095	55,6%	79,8
2017	9 259	1,1%	4 128	44,6%	5 131	55,4%	80,5
2018	9 326	0,7%	4 179	44,8%	5 147	55,2%	81,2
2019	9 486	1,7%	4 285	45,2%	5 201	54,8%	82,4
2020	9 571	0,9%	4 350	45,4%	5 221	54,6%	83,3
2021	9 611	0,4%	4 385	45,6%	5 226	54,4%	83,9
2022	9 686	0,8%	4 423	45,7%	5 263	54,3%	84,0
2023	9 790	1,1%	4 471	45,7%	5 319	54,3%	84,1
2024	9 883	0,9%	4 523	45,8%	5 360	54,2%	84,4

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Au 31 décembre 2024, la Principauté compte 9 883 Monégasques.

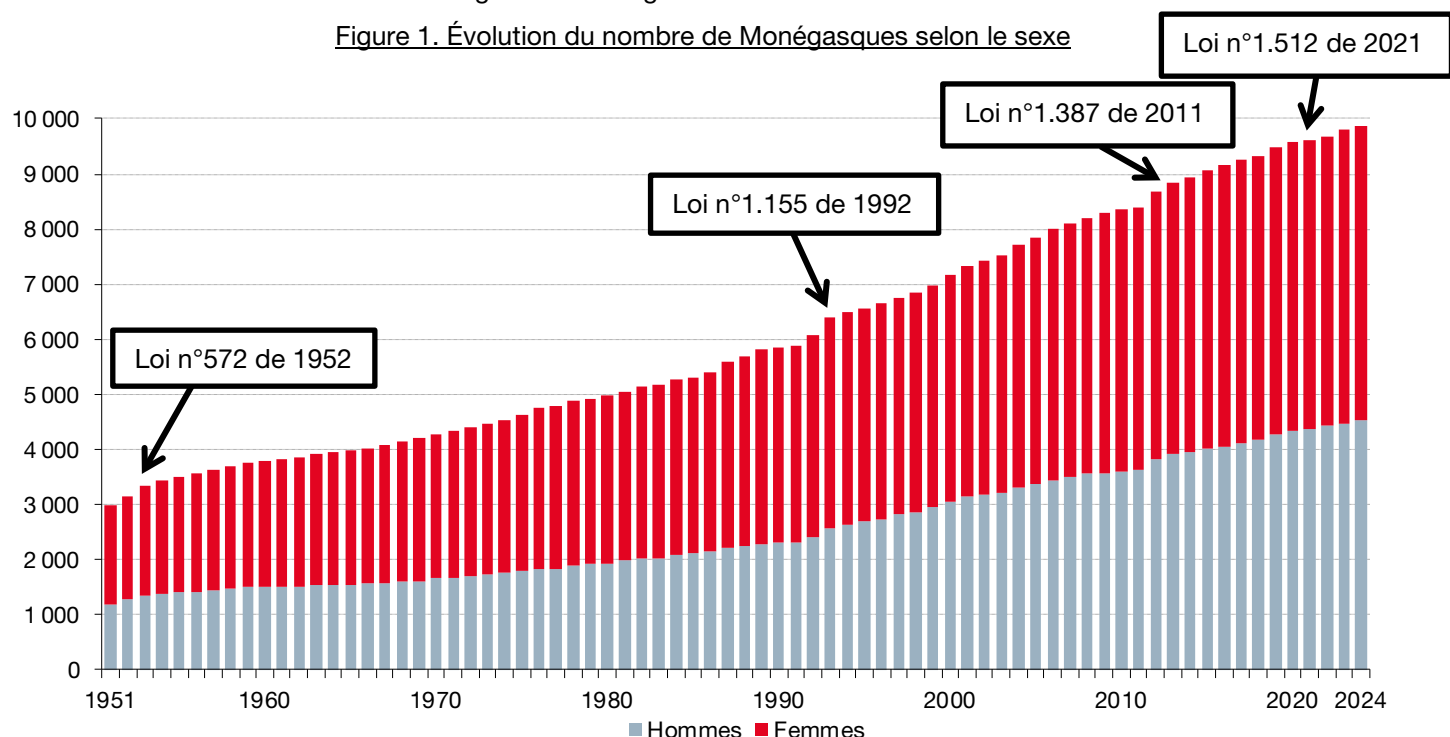
La femmes restent majoritaires (54,2 %) pour un sex-ratio de 84,4 hommes pour 100 femmes.

La population augmente de 0,9 % en un an, soit dans la moyenne de la progression observée ces dix dernières années.

³ Voir Définitions p.30 : sex-ratio

1.1.2. Une croissance liée aux changements de législation

Figure 1. Évolution du nombre de Monégasques selon le sexe



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 1951, trois changements de législation ont eu un impact significatif sur le nombre de Monégasques : en 1952, en 1992 et en 2011. En dehors de ces années, la croissance de la population est régulière.

Les femmes ont toujours été majoritaires, même si la proportion d'hommes augmente lentement mais régulièrement pour atteindre aujourd'hui 45,7 %, notamment en raison d'une évolution du cadre légal en décembre 2011⁴.

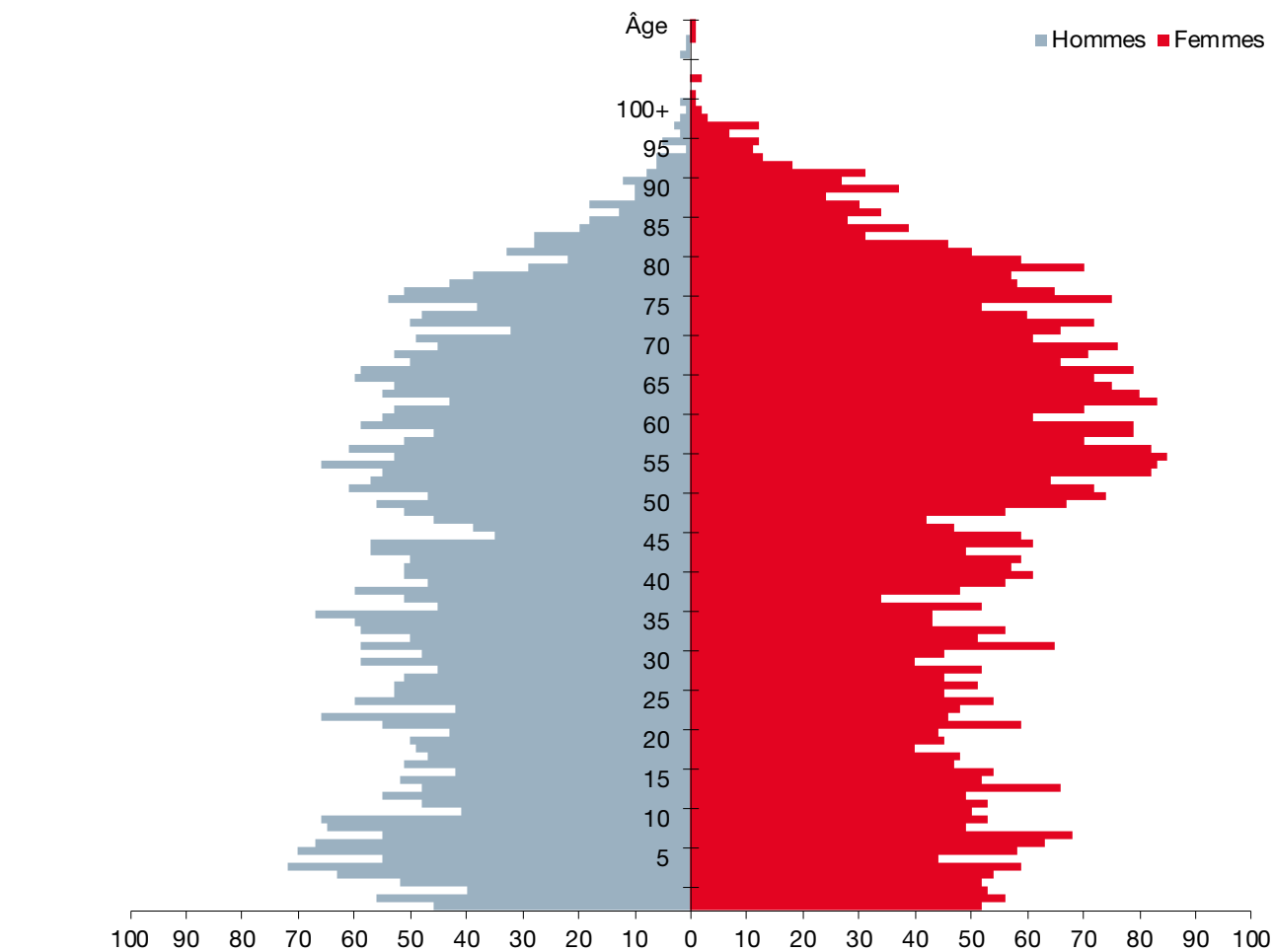
La Loi n°1.512 du 3 décembre 2021 relative à l'acquisition de la nationalité par mariage qui apporte une nouvelle modification en portant la durée requise à vingt ans au lieu de dix ans, n'est entrée en vigueur qu'à compter du 1^{er} juillet 2022. Par conséquent, son impact sur la croissance de la population ne se manifestera qu'à partir de mi-2032.

⁴ Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

1.2. Structure de la population monégasque en 2024

1.2.1. Un Monégasque sur deux a plus de 47 ans

Figure 2. Pyramide des âges des Monégasques en 2024



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

La pyramide des âges des Monégasques présente une structure inhabituelle principalement due à un nombre significatif d'individus qui rejoignent la population à partir de l'âge de 40 ans. Il s'agit des acquisitions de la nationalité par mariage et, dans une moindre mesure, des naturalisations par Ordonnance Souveraine. L'ancien cadre légal (avant 2011), où seule la femme pouvait prétendre à obtenir la nationalité après 5 ans de mariage, ainsi que l'espérance de vie plus élevée des femmes, explique le déséquilibre général entre les femmes et les hommes.

La réforme législative de 2011 a contribué à homogénéiser statistiquement les acquisitions de nationalité par mariage. Celle de 2021 entraînera, à partir de 2032, une diminution du nombre d'acquisitions ainsi qu'une élévation de l'âge moyen à l'obtention de la nationalité.

Tableau 2. Âge moyen⁵ et âge médian⁶ des Monégasques selon le sexe en 2024

	Ensemble	Hommes	Femmes
Âge moyen	45,1	42,1	47,7
Âge médian	46,9	42,0	51,7

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

En 2024, les Monégasques sont âgés en moyenne de 45,1 ans et la moitié de la population a plus de 46,9 ans. L'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,6 et +9,7 ans) que chez les hommes.

⁵ Voir Définitions p.30 : âge moyen
⁶ Voir Définitions p.30 : âge médian

Tableau 3. Répartition par tranche d'âge et sex-ratio des Monégasques en 2024

	Ensemble	Hommes	Femmes	Sex-ratio
16 ans et moins	19,0%	21,0%	17,4%	102,1
17 à 24 ans	8,0%	8,9%	7,1%	105,2
25 à 34 ans	10,3%	11,5%	9,3%	104,8
35 à 44 ans	10,6%	12,0%	9,5%	106,3
45 à 54 ans	11,1%	11,2%	11,0%	85,6
55 à 64 ans	13,3%	12,0%	14,4%	70,0
65 à 74 ans	12,4%	11,2%	13,4%	70,5
75 ans et plus	15,3%	12,2%	17,9%	57,9

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Près d'un Monégasque sur cinq est âgé de 16 ans et moins, plus de 15 % de 75 ans et plus.

Avant 45 ans, la population est légèrement plus masculine avec jusqu'à 106,3 hommes pour 100 femmes entre 35 et 44 ans. Le sex-ratio s'inverse ensuite : chez les 75 ans et plus, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes.

1.2.2. Près de 94 % des Monégasques résident en Principauté

Tableau 4. Part de la population monégasque selon le pays de résidence⁷ et le sexe en 2024

	Hommes	Femmes	Ensemble	Var 2015-24 (points de %)
Principauté de Monaco	93,9%	93,5%	93,7%	-0,4
France	4,8%	5,1%	5,0%	0,2
Suisse	0,3%	0,3%	0,3%	0,0
Italie	0,1%	0,2%	0,2%	0,0
États-Unis d'Amérique	0,2%	0,2%	0,2%	0,0
Autres pays	0,7%	0,7%	0,7%	0,2

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

93,7 % des Monégasques résident en Principauté et 5,0 % en France.

Ces parts évoluent très peu depuis l'historique des données disponibles (2012). En dix ans, la proportion de Monégasques déclarant résider en Principauté a baissé de seulement 0,4 point.

⁷ Voir Définitions p.30 : pays de résidence

1.2.3. Neuf Monégasques sur dix sont nés à Monaco ou en France

Tableau 5. Population monégasque selon le pays de naissance et le sexe en 2024

	Nombre			Poids		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	6 233	3 090	3 143	63,1%	68,3%	58,6%
France	2 624	1 065	1 559	26,6%	23,5%	29,1%
Italie	219	85	134	2,2%	1,9%	2,5%
États-Unis d'Amérique	83	42	41	0,8%	0,9%	0,8%
Royaume-Uni	62	24	38	0,6%	0,5%	0,7%
Suisse	54	27	27	0,5%	0,6%	0,5%
Belgique	53	21	32	0,5%	0,5%	0,6%
Maroc	49	13	36	0,5%	0,3%	0,7%
Allemagne	48	19	29	0,5%	0,4%	0,5%
Espagne	30	8	22	0,3%	0,2%	0,4%
Liban	20	7	13	0,2%	0,2%	0,2%
Tunisie	20	7	13	0,2%	0,2%	0,2%
Canada	19	8	11	0,2%	0,2%	0,2%
Égypte	19	10	9	0,2%	0,2%	0,2%
Brésil	18	5	13	0,2%	0,1%	0,2%
Autres pays	332	92	240	3,4%	2,0%	4,5%
Total	9 883	4 523	5 360	100%	100%	100%

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Plus de 8 850 Monégasques sont nés à Monaco (6 223) ou en France (2 624), soit neuf sur dix. Plus de 200 sont nés en Italie.

1.2.4. Un Monégasque majeur sur deux est marié

Tableau 6. Population 2024 de 18 ans et plus selon la situation familiale⁸ et le sexe

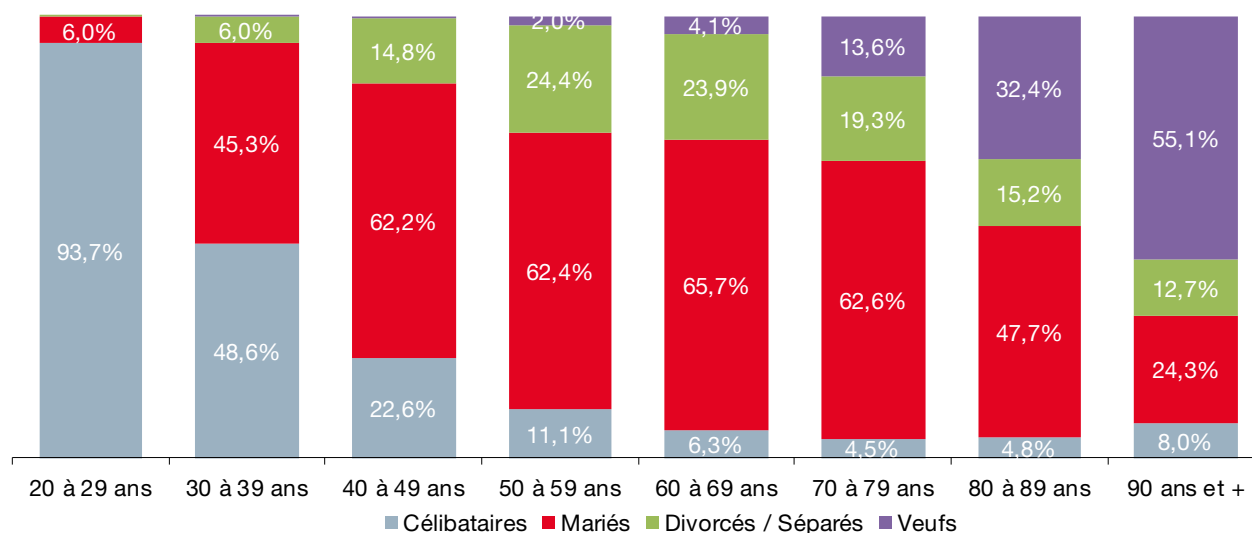
	Nombre			Poids		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Mariés	3 910	1 934	1 976	49,5%	54,8%	45,2%
Célibataires	2 190	1 152	1 038	27,7%	32,6%	23,7%
Divorcés	1 172	348	824	14,8%	9,9%	18,8%
Veufs	610	86	524	7,7%	2,4%	12,0%
Séparés	22	10	12	0,3%	0,3%	0,3%
Total	7 904	3 530	4 374	100%	100%	100%

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Près de 80 % des Monégasques sont majeurs. Parmi eux, près de la moitié est marié et plus du quart célibataire. 18,7 % des femmes de 18 ans et plus sont divorcées et 12,2 % veuves, contre respectivement 9,7 % et 2,4 % chez les hommes.

⁸ Voir Définitions p.30 : situation familiale

Figure 3. Part de la population 2024 selon la situation familiale par tranche d'âge



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Près de la moitié des Monégasques âgés de 30 à 39 ans sont mariés et une proportion à peu près équivalente est célibataire. Un quart des Monégasques âgés de 50 à 59 ans sont divorcés ou séparés.

La part des célibataires diminue avec l'âge mais se stabilise aux alentours de 5 % à partir de 60 ans. Celle des veufs passe de 4,1 % entre 60 et 69 ans à 55,1 % à 90 ans et plus.

2. Natalité et fécondité

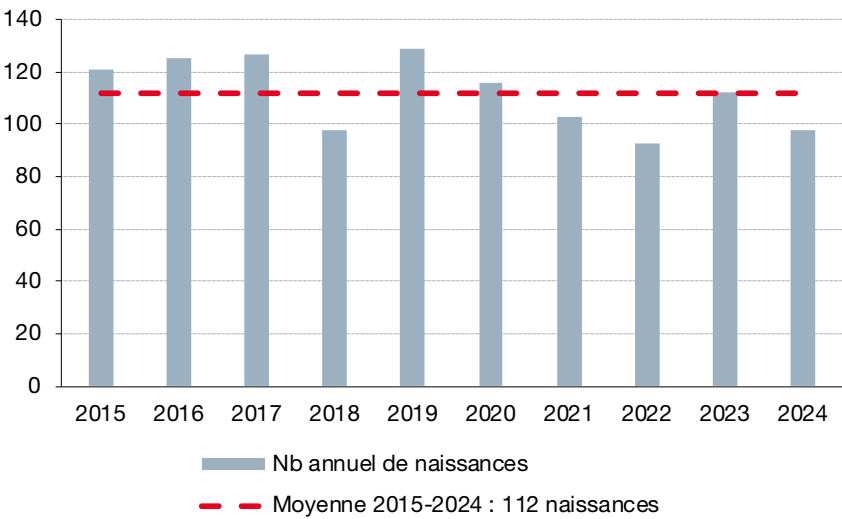
2.1. Une natalité 2024 basse

Tableau 7. Évolution du nombre de naissances de Monégasques selon le sexe, sex-ratio à la naissance et taux de natalité⁹

	Ensemble	Garçons	Filles	Sex-ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
2000	105	61	44	138,6	14,6‰
2010	101	52	49	106,1	12,1‰
2011	98	48	50	96,0	11,7‰
2012	89	41	48	85,4	10,3‰
2013	117	65	52	125,0	13,2‰
2014	112	63	49	128,6	12,5‰
2015	121	54	67	80,6	13,4‰
2016	125	65	60	108,3	13,6‰
2017	127	69	58	119,0	13,7‰
2018	98	54	44	122,7	10,5‰
2019	129	70	59	118,6	13,6‰
2020	116	62	54	114,8	12,1‰
2021	103	52	51	102,0	10,7‰
2022	93	40	53	75,5	9,6‰
2023	112	57	55	103,6	11,4‰
2024	98	46	52	88,5	9,9‰

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 4. Évolution du nombre de naissances de Monégasques depuis 2015



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

98 naissances¹⁰ de Monégasques ont eu lieu en 2024 (46 garçons et 52 filles), en baisse par rapport à 2023 (112). Le taux de natalité s'établit à 9,9 ‰, en deçà de la moyenne observée sur dix ans (11,9 ‰).

Pour l'ensemble des naissances depuis 1951, le sex-ratio à la naissance est de 106,2 garçons pour 100 filles.

⁹ Voir Définitions p.30 : taux de natalité

¹⁰ Voir Définitions p.30 : naissance

2.2. Âge moyen des parents à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants de nationalité monégasque. En effet, avant de donner vie à un premier enfant de nationalité monégasque, un parent peut avoir eu un ou plusieurs enfants mais ces derniers ne sont pas forcément déclarés à l'État Civil monégasque et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de l'âge moyen.

2.2.1. Les âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950

Sont présentés ici les âges moyens des mères au 1^{er} enfant de nationalité monégasque et à la naissance de leur(s) enfant(s) monégasque(s).

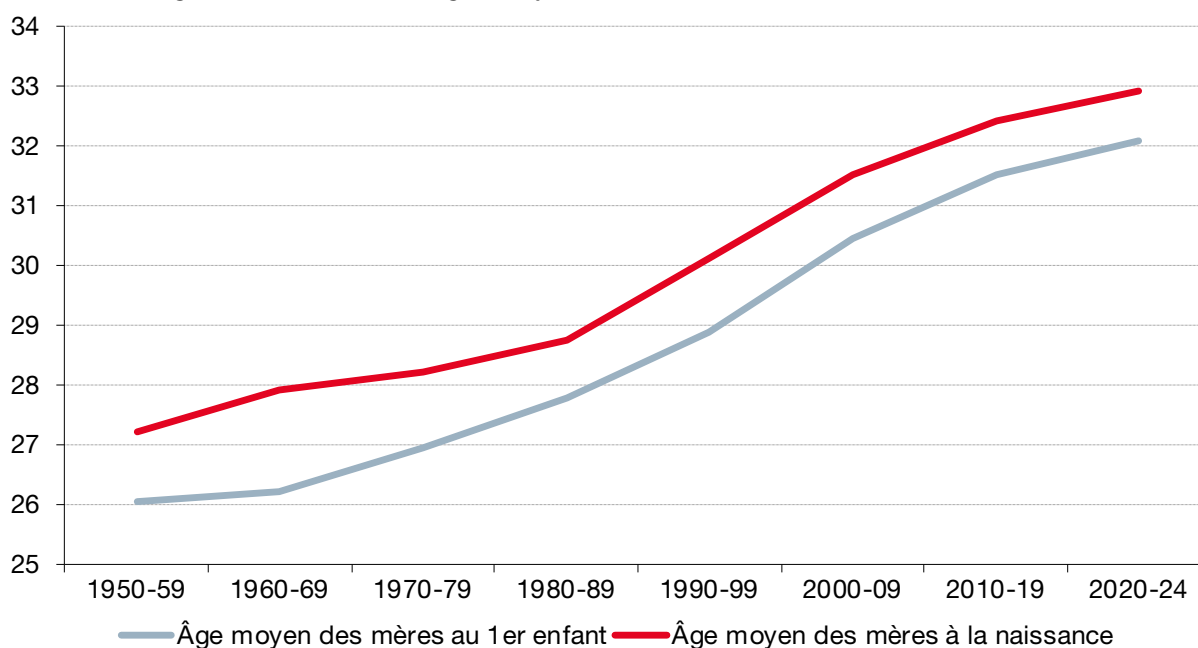
Tableau 8. Âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance

Âge moyen des mères			Âge moyen des mères		
	Au 1 ^{er} enfant	À la naissance		Au 1 ^{er} enfant	À la naissance
1950-59	26,0	27,2	2020	31,5	32,4
1960-69	26,2	27,9	2021	32,5	33,5
1970-79	26,9	28,2	2022	32,6	33,0
1980-89	27,8	28,7	2023	32,4	33,2
1990-99	28,9	30,1	2024	31,5	32,4
2000-09	30,5	31,5			
2010-19	31,5	32,4			
2020-24	32,1	32,9			

Lecture : Sur la décennie 1950-59 (tableau de gauche) l'âge moyen des mères à la maternité est de 27,2 ans et de 26,0 ans pour leur 1^{er} enfant. Sur l'année 2020 (tableau de droite) l'âge moyen des mères à la maternité est de 32,4 ans et de 31,5 ans pour leur 1^{er} enfant.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 5. Évolution des âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis les années 1950, les âges moyens des mères n'ont cessé de progresser, que ce soit leur 1^{er} enfant ou non. Toutefois, ces indicateurs sont relativement stables sur les cinq dernières années.

En 2024, ils atteignent respectivement 31,5 et 32,4 ans.

2.2.2. Les âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970

Sont présentés ici les âges moyens des pères au 1^{er} enfant de nationalité monégasque et à la naissance de leur(s) enfant(s) monégasque(s).

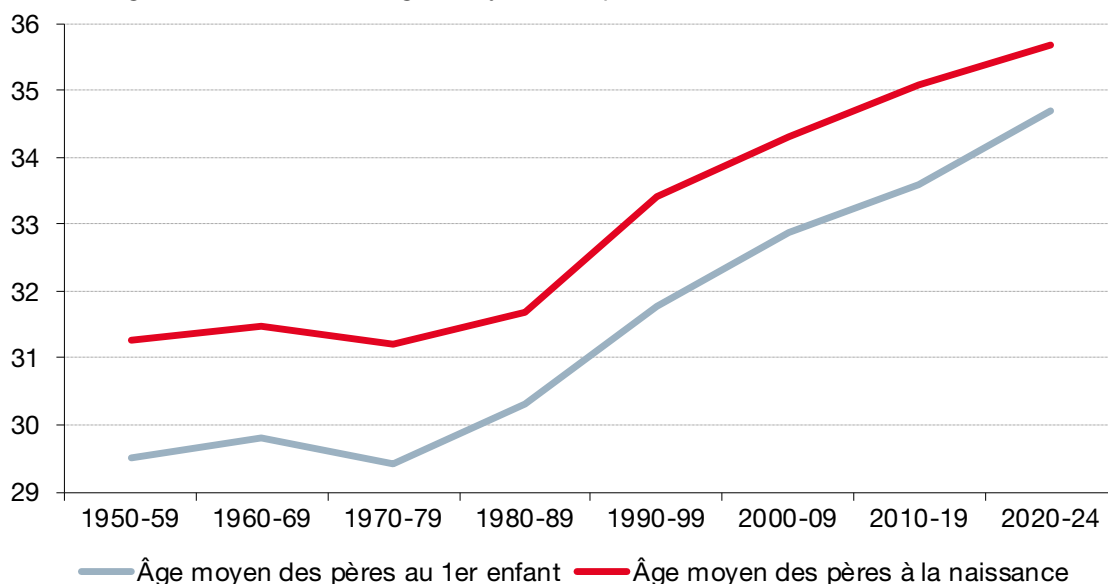
Tableau 9. Âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance

Âge moyen des pères			Âge moyen des pères		
Au 1 ^{er} enfant		À la naissance	Au 1 ^{er} enfant		À la naissance
1950-59	29,5	31,3	2020	34,0	35,3
1960-69	29,8	31,5	2021	35,2	36,1
1970-79	29,4	31,2	2022	34,1	35,1
1980-89	30,3	31,7	2023	35,3	36,5
1990-99	31,8	33,4	2024	34,8	35,4
2000-09	32,9	34,3			
2010-19	33,6	35,1			
2020-24	34,7	35,7			

Lecture : Sur la décennie 1950-59 (tableau de gauche) l'âge moyen des pères à la naissance est de 31,3 ans et de 29,5 ans pour leur 1^{er} enfant. Sur l'année 2020 (tableau de droite) l'âge moyen des pères à la naissance est de 35,3 ans et de 34,0 ans pour leur 1^{er} enfant.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 6. Évolution des âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Comparativement aux mères, les âges moyens des pères n'ont augmenté qu'à partir des années 1980, que ce soit leur 1^{er} enfant ou non mais ils sont également stables ces cinq dernières années.

En 2024, ils atteignent 34,8 et 35,4 ans.

2.3. Fécondité

Les enfants nés monégasques ne sont pas forcément issus d'une mère monégasque. Il convient donc d'être vigilant : les indicateurs de fécondité rapportant le nombre de naissances à la population des femmes monégasques, cela peut entraîner une surestimation de l'Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)¹¹ ainsi que du taux de fécondité général¹². De plus, en raison de la taille de la population, le choix méthodologique retenu est de regrouper ces deux indicateurs sur 3 ans.

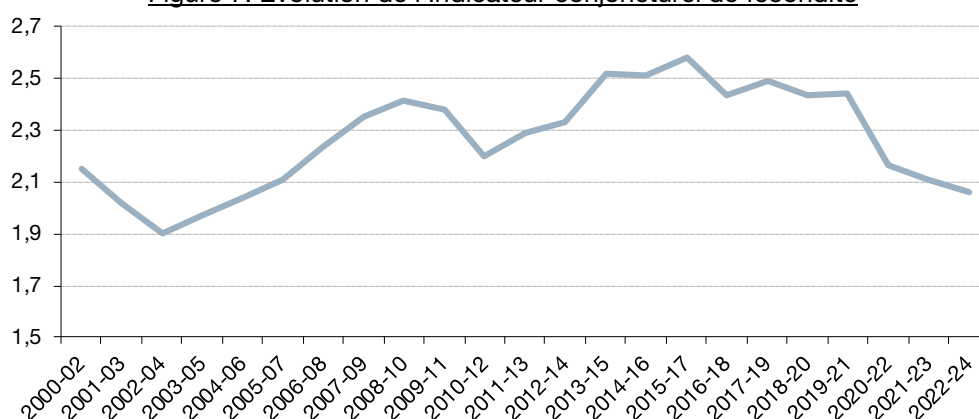
2.3.1. Une fécondité en recul : 2,1 enfants par femme en 2022-24

Tableau 10. Évolution du taux de fécondité général et Indicateur conjoncturel de fécondité

	Taux de fécondité général	Indice conjoncturel de fécondité (ICF)
2000-02	5,9%	2,2
2001-03	5,6%	2,0
2002-04	5,1%	1,9
2003-05	5,1%	2,0
2004-06	5,1%	2,0
2005-07	5,1%	2,1
2006-08	5,3%	2,2
2007-09	5,6%	2,4
2008-10	5,8%	2,4
2009-11	5,8%	2,4
2010-12	5,4%	2,2
2011-13	5,6%	2,3
2012-14	5,8%	2,3
2013-15	6,3%	2,5
2014-16	6,5%	2,5
2015-17	6,7%	2,6
2016-18	6,4%	2,4
2017-19	6,6%	2,5
2018-20	6,5%	2,4
2019-21	6,6%	2,4
2020-22	6,0%	2,2
2021-23	5,9%	2,1
2022-24	5,7%	2,1

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 7. Évolution de l'Indicateur conjoncturel de fécondité



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

L'ICF est de 2,1 enfants par femme en 2022-24 alors qu'il se situait entre 2,4 et 2,6 de 2013 à 2021. Malgré cette baisse, l'indice reste toujours nettement supérieur aux autres pays européens¹³.

Le taux de fécondité général s'établit à 5,7 %, au plus bas depuis 2012-14.

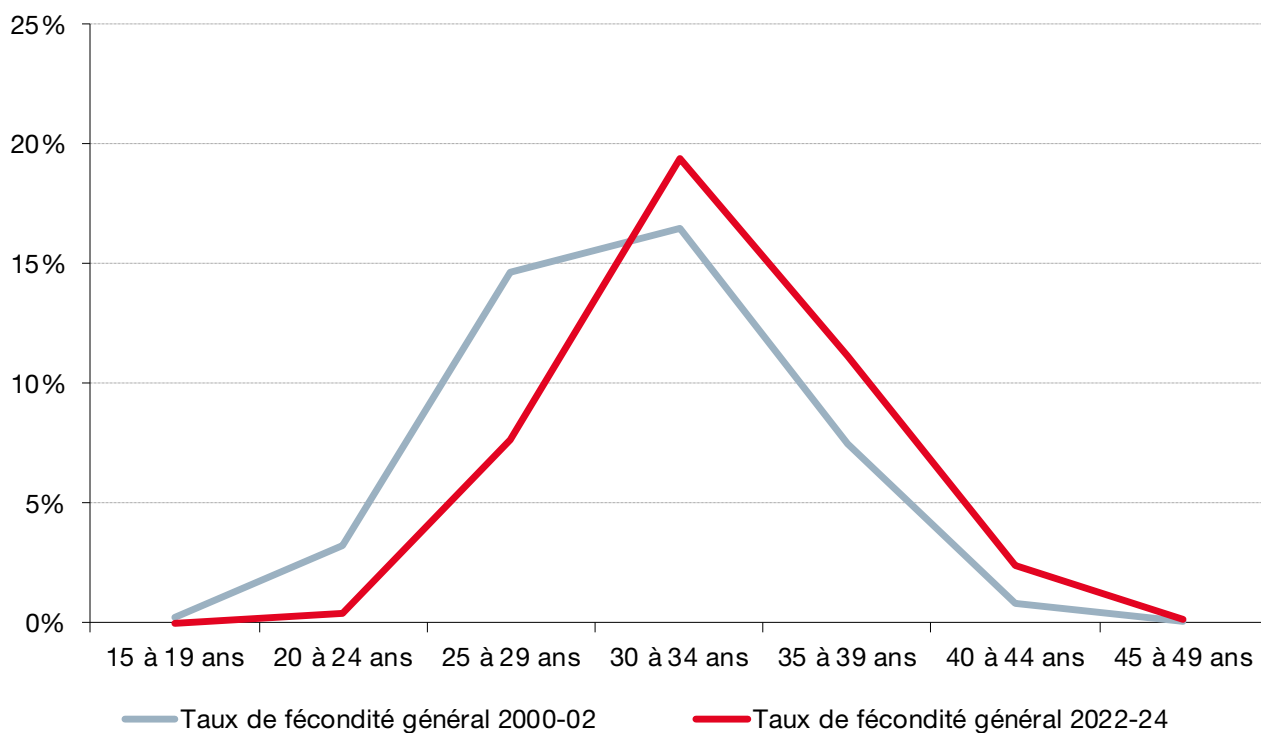
¹¹ Voir Définitions p.30 : indicateur conjoncturel de fécondité

¹² Voir Définitions p.30 : taux de fécondité général

¹³ Voir Annexe p.29 : Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

2.3.2. Une fécondité de plus en plus tardive

Figure 8. Taux de fécondité général par tranche d'âge



Lecture : 19,4 % des femmes de 30-34 ans ont mis au monde un enfant monégasque entre 2022 et 2024 ; entre 2000 et 2002, cette proportion atteignait 16,5 %.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Les taux de fécondité généraux de 2022-24 sont inférieurs à ceux de 2000-02 entre 15 et 29 ans, mais sont supérieurs à partir de 30 ans. Ainsi, 11,2 % des femmes de 35 à 39 ans et 2,4 % des femmes de 40 à 44 ans ont mis au monde un enfant monégasque entre 2022 et 2024 contre respectivement 7,5 % et 0,9 % entre 2000 et 2002.

3. Décès¹⁴ et espérance de vie

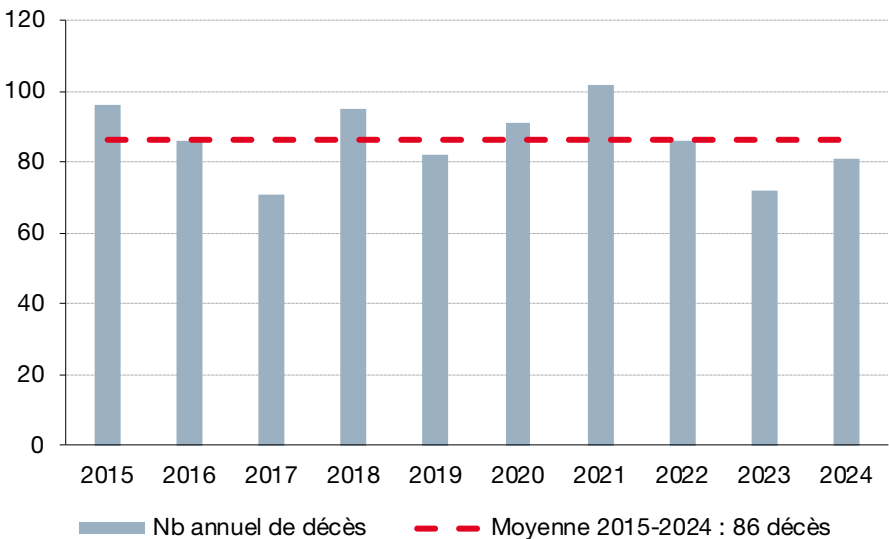
3.1. Une mortalité 2024 proche de sa moyenne décennale

Tableau 11. Évolution du nombre de décès de Monégasques selon le sexe et taux de mortalité¹⁵

	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	15	8	7	5,0‰
1960	46	30	16	12,1‰
1970	38	21	17	8,9‰
1980	48	27	21	9,7‰
1990	66	36	30	11,3‰
2000	84	36	48	11,7‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	70	30	40	8,3‰
2012	82	34	48	9,5‰
2013	75	36	39	8,5‰
2014	73	32	41	8,2‰
2015	96	44	52	10,6‰
2016	86	36	50	9,4‰
2017	71	27	44	7,7‰
2018	95	45	50	10,2‰
2019	82	38	44	8,6‰
2020	91	37	54	9,5‰
2021	102	43	59	10,6‰
2022	86	38	48	8,9‰
2023	72	35	37	7,4‰
2024	81	30	51	8,2‰

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 9. Évolution du nombre de décès de Monégasques depuis 2015



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

En 2024, 81 Monégasques sont décédés (30 hommes et 51 femmes), contre 72 l’année précédente.

Le taux de mortalité est de 8,2 ‰, proche de la moyenne observée ces cinq dernières années (8,9 ‰).

¹⁴ Voir Définitions p.30 : décès

¹⁵ Voir Définitions p.30 : taux de mortalité

3.2. Espérance de vie¹⁶ et âge moyen au décès

En raison de la taille de la population monégasque, le calcul de l'espérance de vie est regroupé par tranche de 3 ans afin de limiter la volatilité de l'indicateur.

3.2.1. L'espérance de vie à la naissance atteint 87,0 ans

Tableau 12. Espérance de vie des Monégasques 2022-24 par tranche d'âge selon le sexe

Âge	Espérance de vie 2022-24		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	87,0	84,0	90,2
1 à 4 ans	86,4	83,7	89,2
5 à 9 ans	82,4	79,7	85,2
10 à 14 ans	77,4	74,7	80,2
15 à 19 ans	72,4	69,7	75,2
20 à 24 ans	67,4	64,7	70,2
25 à 29 ans	62,4	59,7	65,2
30 à 34 ans	57,5	55,0	60,2
35 à 39 ans	52,5	50,0	55,2
40 à 44 ans	47,5	45,0	50,2
45 à 49 ans	42,7	40,3	45,2
50 à 54 ans	37,8	35,6	40,2
55 à 59 ans	33,1	31,0	35,2
60 à 64 ans	28,6	26,5	30,7
65 à 69 ans	24,8	23,3	26,2
70 à 74 ans	20,5	18,9	22,0
75 à 79 ans	16,0	14,4	17,5
80 à 84 ans	12,4	11,4	13,4
85 à 89 ans	8,7	7,8	9,5
90 à 94 ans	6,3	5,3	7,0
95 à 99 ans	4,6	4,0	4,9
100 à 104 ans	1,8	1,6	1,9

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

L'espérance de vie à la naissance 2022-2024 s'établit à 87,0 ans (84,0 ans pour les hommes et 90,2 ans pour les femmes).

Dans les conditions de mortalité observées entre 2022 et 2024, les hommes monégasques de 80 à 84 ans peuvent s'attendre à vivre en moyenne 11,4 ans de plus, bien au-delà des 84,0 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance.

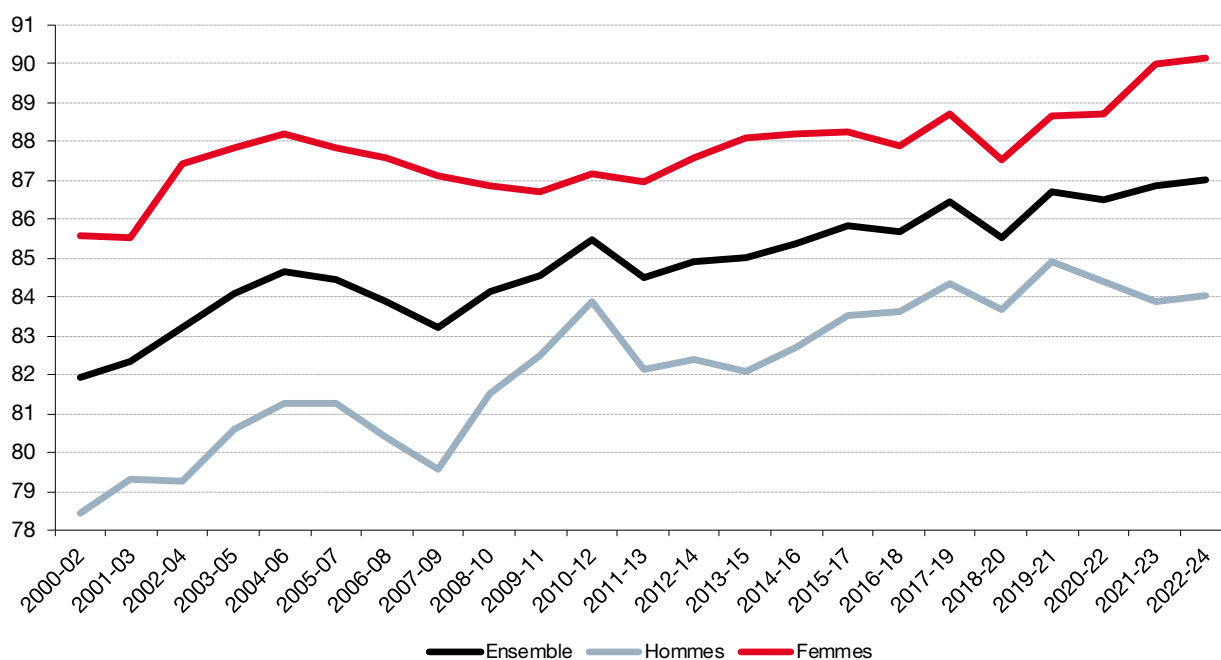
¹⁶ Voir Définitions p.30 : espérance de vie

Tableau 13. Évolution de l'espérance de vie des Monégasques à la naissance selon le sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
2013-15	85,0	82,1	88,1
2014-16	85,4	82,7	88,2
2015-17	85,8	83,5	88,2
2016-18	85,7	83,6	87,9
2017-19	86,5	84,4	88,7
2018-20	85,5	83,7	87,5
2019-21	86,7	84,9	88,7
2020-22	86,5	84,4	88,7
2021-23	86,8	83,9	90,0
2022-24	87,0	84,0	90,2

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 10. Évolution de l'espérance de vie des Monégasques à la naissance selon le sexe



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

L'espérance de vie à la naissance des Monégasques atteint un plus haut historique en 2022-24 avec 87,0 ans pour l'ensemble de la population. Par rapport à 2021-23, elle progresse de 0,2 ans à la fois chez les femmes (90,2 ans) et chez les hommes (84,0 ans).

Depuis 2000-2002, l'espérance de vie a augmenté de 5,4 ans chez les hommes et de 4,4 ans chez les femmes. L'écart entre les deux sexes se réduit : il est de 6,1 ans en 2022-24 contre 7,1 en 2000-02.

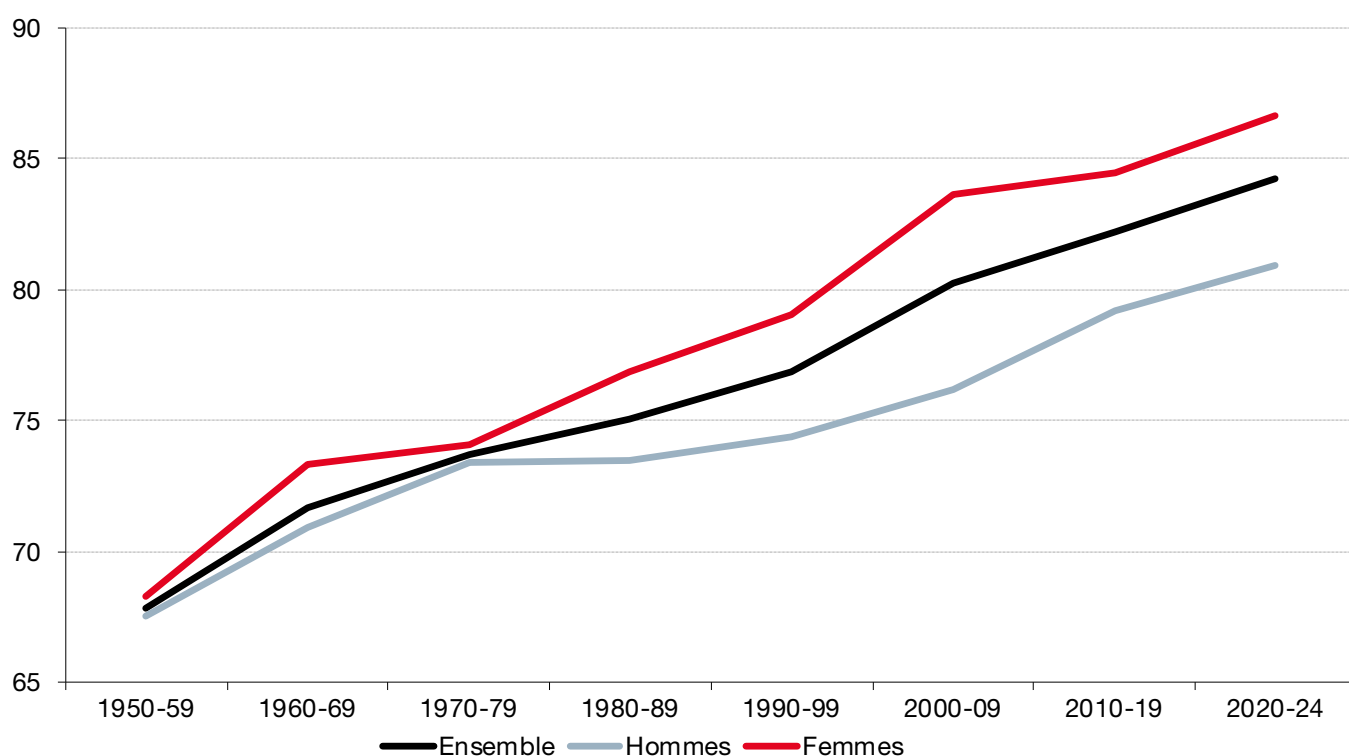
3.2.2. L'âge moyen au décès est au plus haut

Tableau 14. Évolution de l'âge moyen des Monégasques au décès selon le sexe

	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-59	67,8	67,6	68,2
1960-69	71,7	70,9	73,3
1970-79	73,7	73,4	74,1
1980-89	75,1	73,5	76,8
1990-99	76,8	74,4	79,0
2000-09	80,3	76,2	83,6
2010-19	82,2	79,2	84,5
2020-24	84,2	80,9	86,6

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 11. Évolution de l'âge moyen des Monégasques au décès selon le sexe



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté, passant de 67,8 ans au début des années 1950 à 84,2 ans en 2020-24.

L'écart entre les femmes et les hommes se réduit également : il est de 5,7 ans en 2020-24 contre 7,4 ans en 2000-09.

4. Mariages et divorces¹⁷

4.1. Mariages

Sont considérés dans cette partie les mariages civils dont au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du mariage.

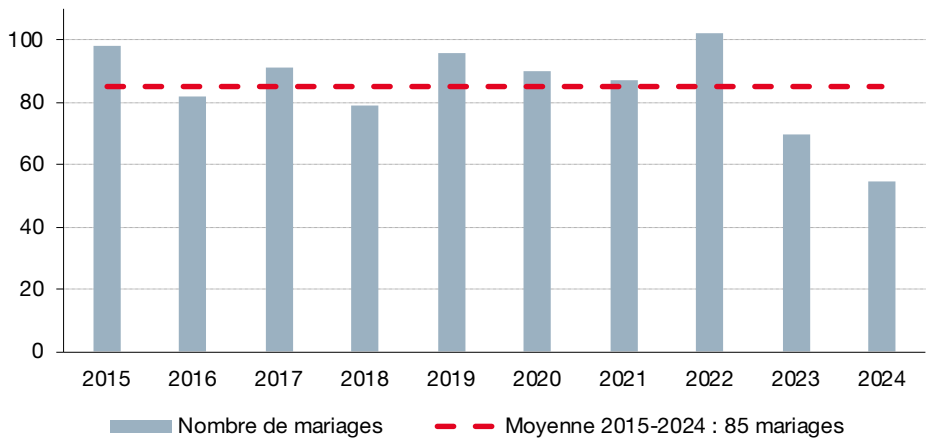
4.1.1. Le taux de nuptialité le plus bas jamais observé

Tableau 15. Évolution du nombre de mariages (au moins un époux monégasque) et taux de nuptialité¹⁸

	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	55	12,8‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
2000	59	8,2‰
2010	86	10,3‰
2011	86	10,3‰
2012	69	8,0‰
2013	75	8,5‰
2014	92	10,3‰
2015	98	10,8‰
2016	82	9,0‰
2017	91	9,8‰
2018	79	8,5‰
2019	96	10,1‰
2020	90	9,4‰
2021	87	9,1‰
2022	102	10,5‰
2023	70	7,2‰
2024	55	5,6‰

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 12. Évolution du nombre de mariages (au moins un époux monégasque)



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Le taux de nuptialité en 2024 est de 5,6 ‰, soit le plus bas niveau jamais observé. Seuls 55 mariages civils avec au moins un époux monégasque ont été célébrés, soit le chiffre le plus bas enregistré depuis 1983. Ce nombre était déjà en nette diminution en 2023, avec seulement 69 unions, contre 102 en 2022. Cette baisse s’expliquait directement par la réforme légale sur l’acquisition de la nationalité par mariage, entrée en vigueur le 1er juillet 2022. En effet, un nombre important de mariages civils a été célébré au premier semestre 2022, en anticipation de ce changement, ce qui a mécaniquement réduit le volume de mariages potentiels en 2023.

¹⁷ Voir Définitions p.30 : mariage ; divorce

¹⁸ Voir Définitions p.30 : taux de nuptialité

4.1.2. Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e)

Tableau 16. Évolution du nombre de mariages selon la nationalité des époux au moment du mariage

	Un époux monégasque, un époux français	Un époux monégasque, un époux étranger ¹	Les deux époux monégasques	Un époux monégasque, un époux de nationalité inconnue ²	Ensemble des mariages
2015	73	14	4	7	98
2016	56	18	2	6	82
2017	64	15	4	8	91
2018	45	19	7	8	79
2019	58	30	3	5	96
2020	51	23	4	12	90
2021	55	22	3	7	87
2022	52	29	8	13	102
2023	44	20	2	4	70
2024	34	13	6	2	55

¹étranger autre que Français

²les mariages célébrés hors Monaco ne mentionnent pas forcément la nationalité des époux

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 2015, près des deux tiers des mariages concernent un époux monégasque et un époux français. En 2024, six mariages entre deux époux monégasques ont été célébrés.

4.1.3. Plus de 9 mariages sur 10 célébrés à Monaco en 2020-24

Tableau 17. Part des mariages selon le pays de célébration (au moins un époux monégasque)

	1950-59	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	2010-19	2020-24
Monaco	74,8%	74,9%	81,0%	87,6%	89,7%	86,7%	89,7%	90,3%
France	20,1%	19,1%	14,1%	9,6%	7,4%	6,9%	5,5%	4,7%
Étranger (hors France)	5,1%	6,0%	4,9%	2,9%	2,9%	6,5%	4,8%	5,0%

Lecture : Entre 1950 et 1959, 74,8 % des mariages concernant au moins un époux monégasque ont été célébrés à Monaco.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

La proportion des mariages civils célébrés à Monaco a régulièrement augmenté depuis les années 1950-59 au détriment des mariages célébrés en France. Entre 2020 et 2024, cette part atteint 90,3 %.

4.1.4. L'âge moyen des célibataires au mariage est en légère baisse depuis cinq ans

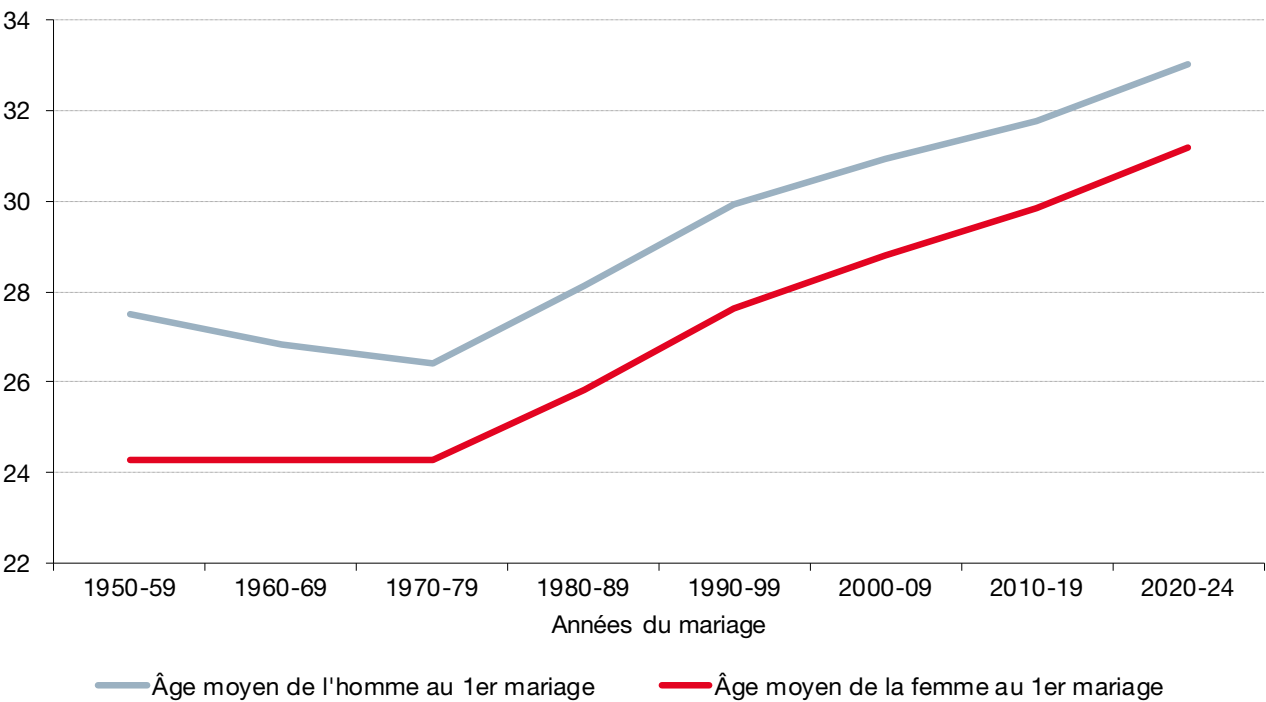
L'historique des mariages du conjoint étranger n'est pas forcément connu. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un ou une Monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse pour cet indicateur de ne considérer que les mariages où les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non divorcés ou veufs) et âgés de strictement moins de 50 ans¹⁹.

Tableau 18. Évolution de l'âge moyen des célibataires de moins de 50 ans au mariage

	Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage			Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
1950-59	27,5	24,3	2020	33,4	32,2
1960-69	26,8	24,3	2021	32,5	31,0
1970-79	26,4	24,3	2022	33,1	31,1
1980-89	28,1	25,8	2023	33,9	30,7
1990-99	29,9	27,6	2024	32,1	30,3
2000-09	30,9	28,8			
2010-19	31,8	29,8			
2020-24	33,0	31,2			

Lecture : Sur la décennie 1950-59 (tableau de gauche) l'âge moyen des hommes célibataires au mariage est de 27,5 ans et celui des femmes 24,3 ans. Sur l'année 2020 (tableau de droite) l'âge moyen des hommes célibataires au mariage est de 33,4 ans et celui des femmes 32,2 ans.
Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 13. Évolution de l'âge moyen des célibataires de moins de 50 ans au mariage



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Entre 1950 et 1959, l'âge moyen des célibataires au premier mariage était de 27,5 ans pour les hommes et de 24,3 ans pour les femmes.

À partir de la décennie 1970-1979, cet âge moyen a progressivement augmenté. Toutefois, une légère baisse est observée au cours des cinq dernières années. En 2024, il s'établit à 30,3 ans pour les hommes et 32,1 ans pour les femmes, soit une diminution de 1,3 an pour les hommes et de 1,8 an pour les femmes par rapport à 2020.

L'écart entre les hommes et les femmes se maintient aux alentours de 2 ans depuis les années 1970.

¹⁹ La limite de 50 ans correspond à celle utilisée pour l'indicateur international *Singulate mean age at marriage (SMAM)* qui se rapproche le plus de celui calculé pour les Monégasques.

4.2. Divorces²⁰

Sont considérés dans cette partie les divorces pour lesquels au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du divorce. Compte tenu des délais inhérents aux procédures légales, le nombre de divorces en 2024 est provisoire et présenté à titre indicatif.

4.2.1. Le taux brut de divorce une nouvelle fois très bas

Tableau 19. Évolution du nombre de divorces (au moins un Monégasque) et taux brut de divorce²¹

	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	16	3,7‰
1980	17	3,4‰
1990	25	4,3‰
2000	37	5,2‰
2010	38	4,6‰
2011	38	4,5‰
2012	45	5,2‰
2013	47	5,3‰
2014	39	4,4‰
2015	35	3,9‰
2016	43	4,7‰
2017	35	3,8‰
2018	34	3,6‰
2019	35	3,7‰
2020	35	3,7‰
2021	33	3,4‰
2022	23	2,4‰
2023	26	2,7‰
2024	26 (p)	n.s.

(p) : donnée provisoire

n.s. : non significatif

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Il y a eu 26 divorces en 2023, soit un taux brut de divorce de 2,7 ‰ après 2,4 ‰ en 2022 qui était l'un des niveaux les plus faibles jamais observé.

²⁰ Voir Définitions p.30 : divorce

²¹ Voir Définitions p.30 : taux brut de divorce

4.2.2. Près de la moitié des unions rompues pour la génération de mariage 1990-99

Tableau 20. Taux de divorce cumulés par durée du mariage selon la génération de mariage

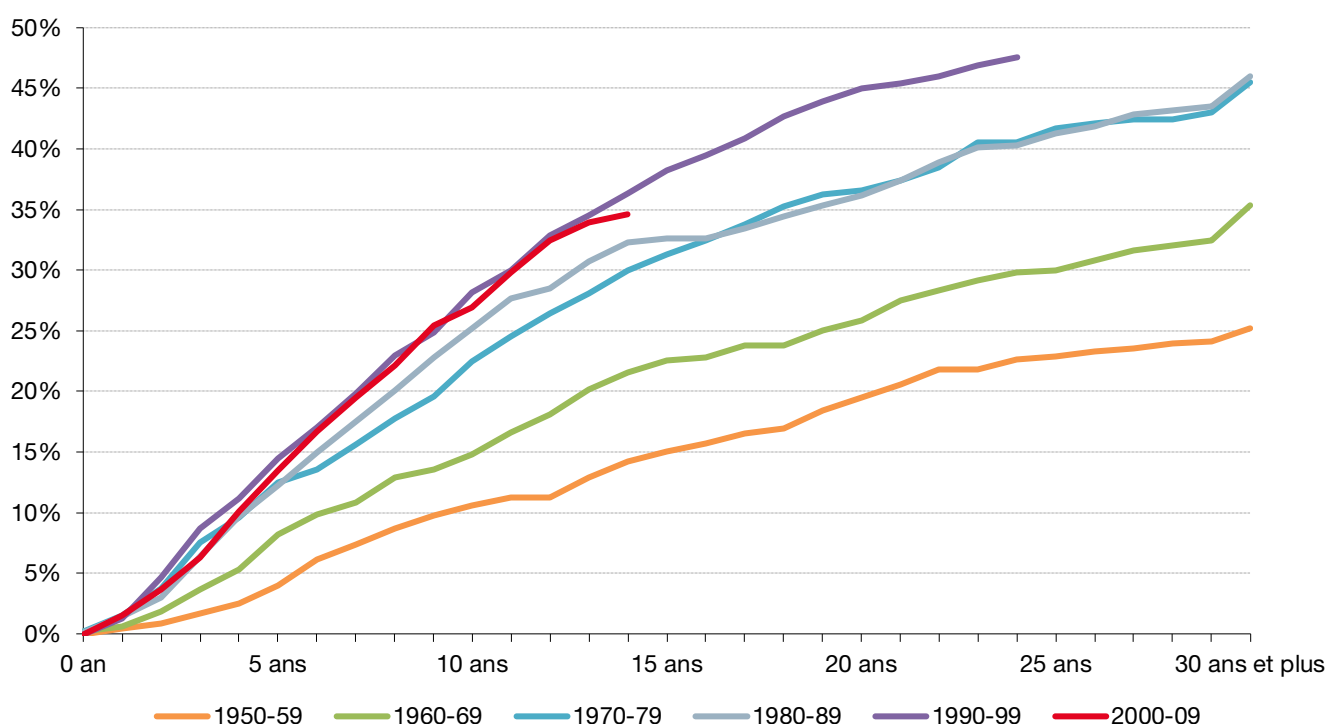
Durée du mariage	Années du mariage						
	1950-59	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	2010-19
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,4%	1,2%	1,5%	1,3%
2 ans	0,8%	1,8%	3,8%	3,0%	4,7%	3,6%	3,9%
3 ans	1,7%	3,7%	7,5%	6,4%	8,7%	6,3%	7,0%
4 ans	2,5%	5,3%	9,6%	9,7%	11,1%	10,1%	9,4%
5 ans	4,0%	8,2%	12,5%	12,3%	14,4%	13,5%	11,8%
10 ans	10,6%	14,8%	22,5%	25,2%	28,2%	27,0%	18,6%
15 ans	15,0%	22,6%	31,3%	32,6%	38,2%	35,3%	///
20 ans	19,5%	25,9%	36,6%	36,1%	45,0%	38,9%	///
25 ans	22,9%	30,0%	41,7%	41,2%	47,7%	///	///
30 ans et plus	25,2%	35,3%	45,5%	46,0%	48,8%	///	///

/// : Absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : Parmi les mariages célébrés en 1950-59, la proportion d'unions rompues au bout de 30 ans et plus est de 25,2 %.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 14. Évolution des taux de divorce cumulés par durée du mariage selon la génération de mariage



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 1950, les taux de divorce cumulés augmentent. La proportion d'unions rompues pour la génération des mariages 1950-59 est de 25,2 % contre 45,5 % pour la génération des mariages de 1970-79. Cependant, depuis la génération de mariages 1970-79, les taux de divorce cumulés semblent se stabiliser autour de 45-50 %, même si la génération de mariages 1990-99 a divorcé plus vite que les deux précédentes.

Pour la première fois, une génération de mariages plus récente a moins divorcé qu'une génération antérieure. En effet, la proportion d'unions rompues au bout de quinze ans pour la génération de mariages 2000-09 est inférieure à celle de la génération de mariages 1990-99 (35,3 % contre 38,2 %).

5. Population et mode d'obtention de la nationalité

5.1. Plus des deux tiers des Monégasques le sont par filiation²²

Tableau 21. Nombre de Monégasques en 2024 par mode d'obtention de la nationalité selon le sexe

	Nombre			Part		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	6 654	3 390	3 264	67,3%	75,0%	60,9%
Mariage	1 864	390	1 474	18,9%	8,6%	27,5%
OS de Naturalisation	1 331	726	605	13,5%	16,1%	11,3%
Autres*	34	17	17	0,3%	0,4%	0,3%
Total	9 883	4 523	5 360	100%	100%	100%

*Article 3 de la Loi n°572 du 18 novembre 1952, Article 3 de la Loi n°582 du 28 décembre 1953 et Ordonnance Souveraine de Réintégration

Note : Le mode d'obtention Filiation inclut les enfants dont les parents ont bénéficié d'une Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Lecture : 67,3 % de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 18,9 % par mariage et 13,5 % par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Plus des deux tiers des Monégasques le sont par filiation (75,0 % des hommes et 60,9 % des femmes).

Près d'un Monégasque sur cinq a acquis la nationalité par mariage (8,6 % des hommes et 27,5 % des femmes).

Les Monégasques ayant obtenu la nationalité par Ordonnance Souveraine (OS) de Naturalisation représentent 13,5 % de l'ensemble de la population.

²² Voir Définitions p.30 : filiation

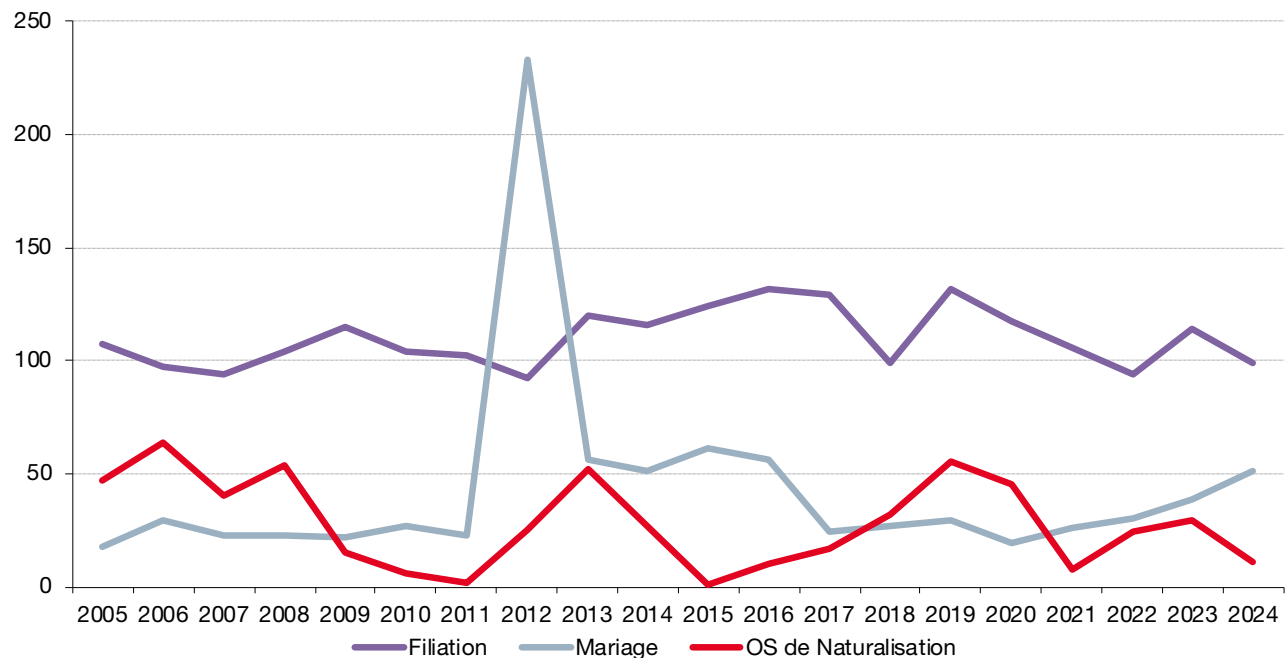
5.2. 11 obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2024

Tableau 22. Évolution du nombre d’obtentions de la nationalité selon le mode d’obtention et le sexe

Année d'obtention	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2015	124	56	68	61	19	42	1	1	0
2016	132	68	64	56	24	32	10	5	5
2017	129	70	59	24	13	11	17	7	10
2018	99	55	44	27	20	7	32	20	12
2019	132	73	59	29	29	0	55	24	31
2020	117	63	54	19	17	2	45	23	22
2021	106	53	53	26	23	3	8	3	5
2022	94	41	53	30	16	14	24	12	12
2023	114	57	57	39	16	23	29	14	15
2024	99	46	53	51	23	28	11	5	6

Note : Le mode d’obtention Filiation inclut les enfants dont les parents ont bénéficié d’une Ordonnance Souveraine de Naturalisation.
Lecture : En 2024, 99 Monégasques le sont devenus par filiation, 51 par mariage et 11 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.
Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 15. Évolution du nombre d’obtentions de la nationalité selon le mode d’obtention



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Il y a eu 11 obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2024 (6 femmes et 5 hommes).

Le pic d’acquisitions de la nationalité par mariage observé en 2012 est dû à l’entrée en vigueur de la Loi n°1.387 sur l’acquisition de la nationalité de décembre 2011²³ et son effet rétroactif : tous les hommes mariés à une Monégasque depuis plus de 10 ans à cette date sont devenus éligibles à acquérir la nationalité et les femmes n’ont plus eu à abandonner leur nationalité d’origine ce qui a encouragé une partie de celles ne l’ayant pas encore accompli à effectuer la demande d’acquisition.

Entre 2017 et 2021, cette baisse s’explique par l’effet de cette même Loi. En effet, pour les femmes, le délai d’acquisition de la nationalité est de 5 ans pour un mariage célébré avant cette loi et 10 ans pour un mariage célébré à partir de 2012. Ainsi, peu de femmes ont bénéficié de l’acquisition de la nationalité par mariage entre 2017 et 2021 : uniquement celles mariées en 2011 ou avant et qui n’avaient pas encore accompli la démarche.

²³ Cette réforme a fixé le délai d’acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d’origine. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

5.3. Plus des deux tiers des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage

Au 31 décembre 2011, 396 personnes pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387²⁴ pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2024, 265 ont accompli la démarche soit 66,9 %. Cette part évolue assez faiblement depuis 2017 où elle était de 62,4 %. Il y a peu d'écart entre les femmes et les hommes.

Tableau 23. Nombre et part d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2024

Année du mariage	Nombre potentiel d'hommes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
1940-49	5	0	0,0%
1950-59	25	13	52,0%
1960-69	35	17	48,6%
1970-79	37	18	48,6%
1980-89	52	32	61,5%
1990-99	111	91	82,0%
2000	19	14	73,7%
2001	21	16	76,2%
Total 1940-2001	305	201	65,9%

Lecture : Sur 21 hommes s'étant mariés en 2001 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 16 l'ont fait (76,2 %).

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Au 31 décembre 2011, 305 hommes mariés avant 2002 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque.

Au 31 décembre 2024, 201 ont accompli la démarche soit 65,9 %.

Tableau 24. Nombre et part de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2024

Année du mariage	Nombre potentiel de femmes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
1990-99	26	15	57,7%
2000-04	33	24	72,7%
2005	10	8	80,0%
2006	22	17	77,3%
Total 1990-2006	91	64	70,3%

Lecture : Sur 22 femmes s'étant mariées en 2006 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 17 l'ont fait (77,3 %).

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Au 31 décembre 2011, 91 femmes mariées avant 2007 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque.

Au 31 décembre 2024, 64 ont accompli la démarche soit 70,3 %.

²⁴ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Le délai pour les femmes reste de 5 ans pour les mariages prononcés avant 2012. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

5.4. Depuis 2012, deux tiers des hommes et huit femmes sur dix ont acquis la nationalité par mariage

Depuis 2012, 607 personnes non divorcées (après 10 ans de mariage pour les hommes et pour les femmes mariées depuis 2012, et après 5 ans de mariage pour les femmes mariées entre 2007 et 2011) peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387²⁵. Au 31 décembre 2024, 437 ont accompli la démarche soit 72,0 %. L'écart entre les femmes et les hommes est significatif.

Tableau 25. Nombre et part d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2024

Année du mariage	Nombre d'hommes non divorcés après 10 ans de mariage pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
2002	21	14	66,7%
2003	28	18	64,3%
2004	18	14	77,8%
2005	20	15	75,0%
2006	25	19	76,0%
2007	17	9	52,9%
2008	25	19	76,0%
2009	39	24	61,5%
2010	26	19	73,1%
2011	31	19	61,3%
2012	22	17	77,3%
2013	23	12	52,2%
2014	32	15	46,9%
Total 2002-14	327	214	65,4%

Lecture : Sur 32 hommes s'étant mariés en 2014 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387 (non divorcés après 10 ans de mariage), 15 l'ont fait soit 46,9 %.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 2012, 327 hommes non divorcés après 10 ans de mariage peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387. Au 31 décembre 2024, 214 ont accompli la démarche soit près des deux tiers.

Tableau 26. Nombre et part de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2024

Année du mariage	Nombre de femmes non divorcées pouvant acquérir la nationalité ¹	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
2007	33	29	87,9%
2008	41	37	90,2%
2009	37	33	89,2%
2010	43	38	88,4%
2011	32	27	84,4%
Total 2007-11	186	164	88,2%
2012	27	20	74,1%
2013	30	21	70,0%
2014	37	18	48,6%
Total 2012-14	94	59	62,8%
Total 2007-14	280	223	79,6%

¹ non divorcées après 5 ans de mariage pour celles mariées entre 2007 et 2011 et après 10 ans pour celles mariées depuis 2012

Lecture : Sur 37 femmes s'étant mariées en 2014 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387 (non divorcées après 10 ans de mariage), 18 l'ont fait soit 48,6 %.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

280 femmes mariées et non divorcées (après 5 ans de mariage pour les 186 mariées entre 2007 et 2011 et après 10 ans pour les 94 mariées depuis 2012) peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387. Au 31 décembre 2024, 223 ont accompli la démarche soit 79,6 %.

²⁵ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Le délai pour les femmes reste de 5 ans pour les mariages prononcés avant 2012. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

Annexe : Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

Tableau 27. Principaux indicateurs démographiques selon le pays

	Part d'hommes en 2024	Part de femmes en 2024	Âge médian en 2024	Taux de natalité en 2023	Taux de mortalité en 2023	Espérance de vie à la naissance en 2023 ⁽¹⁾	Âge moyen de la mère à la naissance en 2023	Indice Conjoncturel de Fécondité en 2023 ⁽¹⁾	Taux de nuptialité en 2023	Âge au 1er mariage Hommes en 2023	Âge au 1er mariage Femmes en 2023	Taux brut de divorce en 2023
Nationaux monégasques	45,8%	54,2%	46,9	11,4‰	7,4‰	86,8	33,2	2,3	7,2	33,9	30,7	2,7‰
France	48,5%	51,5%	42,5	9,9‰	9,4‰	83,0	31,0	1,7	3,6 ⁽²⁾	36,4 ⁽²⁾	34,3 ⁽²⁾	n.d.
Italie	48,9%	51,1%	48,7	6,4‰	11,4‰	83,5	32,5	1,2	3,1	36,5	33,9	1,4‰
Allemagne	49,3%	50,7%	45,5	8,8‰	12,3‰	81,1	31,3	1,4	4,3	n.d.	n.d.	1,7‰ ⁽³⁾
Suisse	49,7%	50,3%	42,8	9,0‰	8,1‰	84,3	32,4	1,3	4,2	33,5	31,2	1,8‰
Espagne	49,0%	51,0%	45,6	6,6‰	9,0‰	84,0	32,6	1,1	3,5	35,1	36,9	1,6‰
Luxembourg	50,3%	49,7%	39,7	9,5‰	6,6‰	83,4	32,4	1,3	3,8	35,2	33,0	2,0‰
Union Européenne	48,9%	51,1%	44,7	8,2‰	10,8‰	81,4	31,2	1,4	4,0	n.d.	n.d.	1,6‰
Royaume-Uni	49,2%	50,8%	39,8	10,0‰	9,5‰	81,3	30,9	1,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Chine	51,0%	49,0%	39,1	6,3‰	8,2‰	78,0	29,0	1,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Japon	48,8%	51,2%	49,0	6,0‰	12,3‰	84,7	31,9	1,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Russie	46,4%	53,6%	39,5	8,9‰	12,3‰	73,2	28,9	1,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
États-Unis	50,2%	49,8%	38,0	10,6‰	8,7‰	79,3	29,9	1,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

⁽¹⁾ Espérance de vie à la naissance et Indice Conjoncturel de Fécondité : données regroupées sur 2021-23 pour la population de nationalité monégasque

⁽²⁾ Donnée 2022

⁽³⁾ Donnée 2021

Note : Pour assurer une meilleure comparabilité, les indicateurs démographiques présentés sont basés, dans la mesure du possible, sur les données de la dernière année commune disponible

Sources : ONU, Eurostat, IMSEE

Définitions

Âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

Âge médian : Âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

Âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

Décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

Divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'État Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'État Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

Espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie à la naissance des hommes en 2020-22 est de 84,4 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2020-22 vivront en moyenne 84,4 ans. Ils vivront en moyenne 84,4 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles des années 2020-22.

Filiation : Lien de parenté unissant l'enfant à son père, à sa mère.

Indice conjoncturel de fécondité (anciennement Indice synthétique de fécondité) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

Mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'État Civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant dix jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissous soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

Naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'État Civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'État Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'État Civil, l'officier de l'État Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

Pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'État Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

Séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Après deux années, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

Sex-ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex-ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

Situation familiale : Il existe cinq situations familiales :

- célibataire : personne qui n'a jamais été mariée ;
- marié : personne unie par le mariage à une autre, qui n'est pas du même sexe ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé ;
- divorcé : personne dont le mariage a été dissous par jugement ou convention de divorce, porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été portée en marge de l'acte de mariage.

Solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en ‰.

Taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année n-x.

Taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

Taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

Taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

Taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en ‰.

Transcription : Tout acte de l'État Civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'État Civil. La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, de mariage ou de décès. L'acte de l'État Civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.

Observatoire de la Démographie des Monégasques 2024

Mai 2025

Pour consulter les publications de
l'IMSEE :

imsee.mc/Publications

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :

imsee.mc/Actualités

Pour vous abonner à la newsletter
de l'IMSEE :

imsee.mc/Newsletters

Pour consulter notre page LinkedIn :

linkedin.com/company/imsee

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

imsee.mc

